



MISSIONS DE LA DIRECTION DES ASSURANCES

Pour de plus amples informations :

Contactez la Direction des Assurances,
II Plateaux Vallon, intersection des rues J4 et J99
04 BP 327 Abidjan 04
e.mail : dnacotedivoire@tresor.gouv.ci
Tél: 22 40 95 95 Fax: 22 40 95 96



Direction Générale du Trésor et de la Comptabilité Publique
Siège social: Plateau Boulevard Carde Immeuble Sogefiha
B.P. V 98 Abidjan - Tél: (225) 20 30 90 20
(225) 20 30 90 22 (225) 20 21 35 87
info@tresor.gouv.ci - Site web: www.tresor.gouv.ci

CREATIS STUDIO
+225 22 44 23 06



2^{ème} Édition
Décembre 2017

MISSIONS

La Direction des Assurances est une structure d'Administration Centrale placée sous l'autorité directe du Directeur Général du Trésor et de la Comptabilité Publique.

La Direction des Assurances est chargée de :

- ➔ Surveiller le marché des assurances ;
- ➔ Étudier les demandes d'agrément présentées par les compagnies et les intermédiaires d'assurances et de micro-assurances ;
- ➔ Concevoir la réglementation applicable en matière d'assurance et veiller au respect de son application, en liaison avec la Conférence Inter africaine des Marchés d'Assurances (CIMA) ;
- ➔ Contrôler la solvabilité des sociétés d'assurances et de microassurance, en liaison avec la Commission Régionale de Contrôle des Assurances (CRCA) ;
- ➔ Contrôler les experts en assurance, des courtiers et autres intermédiaires d'assurance ;
- ➔ Élaborer les statistiques du marché des assurances et assurer leur diffusion ;
- ➔ Coordonner les instruments techniques et financiers en matière d'assurance ;
- ➔ Assurer le suivi des relations avec les structures spécialisées en assurances ;
- ➔ Assurer la formation initiale et continue en matière d'assurance.

La Direction des Assurances est subdivisée en trois (3) sous directions :

- **La Sous-Direction du Contrôle des Sociétés d'Assurances :**

Elle comprend deux (02) Brigades et un (1) Service :

- ➔ La Brigade de Contrôle des Sociétés d'Assurances Vie
- ➔ La Brigade de contrôle des Sociétés d'Assurances Non Vie
- ➔ Le service des Bonnes pratiques concurrentielles

- **La Sous-Direction du Contrôle des Intermédiaires d'assurances ;**

Elle comprend une (1) Brigade et deux (02) Services :

- ➔ La Brigade de contrôle des courtiers d'assurances
- ➔ Le service contrôle sur pièces des intermédiaires d'assurances
- ➔ Le service micro-assurance

- **La Sous-Direction des Agréments des Études et des Statistiques ;**

Elle comprend trois (3) services :

- ➔ Le service Agréments et Réglementation
- ➔ Le service Statistiques
- ➔ Le service Études et Formation